

CARTE FAMILIALE

Chacune des personnes doit compléter son formulaire.

Association:

Numéro d'association:

1 Nom de famille

Prénom

N° de membre

2 Adresse (précisez n° d'appartement ou n° de condo s'il y a lieu)

3 Municipalité

Code postal

4 Sexe

Date de naissance

Courriel

 HOMME FEMME

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

5 Téléphone (résidence)

J J M M A A

Téléphone (cellulaire ou travail)

Poste

6 N° de membre du/de la conjoint(e)

Nom de famille du/de la conjoint(e)

Prénom du/de la conjoint(e)

7 Marque de la moto

Modèle

Cylindrée

Année

Nombre d'années d'expérience moto

8 Comment avez-vous connu la Fédération Motocycliste du Québec?

9 J'autorise mon association affiliée à la FMQ à publier mon nom, numéro de téléphone et courriel.

 OUI NON

Je désire être abonné gratuitement aux infolettres FMQ et Moto Journal.

 10 OUI NON

La FMQ ne divulgue pas les données personnelles de ses membres.

Avez-vous déjà suivi un cours Moto Pro FMQ?

 11 OUI NON

Si oui, en quelle année?

 12

Désirez-vous suivre un cours Moto Pro FMQ?

 13 OUI NON

Avez-vous eu un accident de moto au cours de la dernière année?

 14 OUI NON

 Inscription en tant que membre individuel. (Association Solo)

 Je désire adhérer à une association affiliée à la FMQ.

 Je désire soutenir la FMQ comme membre sympathisant.

Je certifie avoir pris connaissance du verso de la présente.

SIGNATURE DU MEMBRE

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

 \$

MONTANT CI-JOINT

À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Je certifie que ce membre a été informé des critères de la FMQ et de notre association.

NOM DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION (EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DU RESPONSABLE

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

Les conditions à l'endos de ce formulaire font partie intégrante de cette demande.

CODE DE DÉONTOLOGIE

FÉDÉRATION MOTOCYCLISTE DU QUÉBEC

☎ 514-252-8121

✉ info@fmq.ca • ☆ www.fmq.ca

TOUT MEMBRE D'ASSOCIATION DOIT :

- Respecter et se conformer aux lois en vigueur.
- Toujours avoir un comportement honorant la FMQ.
- Faire preuve de courtoisie et de civisme dans son comportement sur la route.
- Toujours maintenir sa moto silencieuse et sécuritaire.
- Être disponible face aux autorités dans le cas de catastrophes importantes.
- Aider, dans la mesure du possible, un motocycliste ou automobiliste en difficulté sur la route.
- Ne pas porter sur ses vêtements ou sur sa moto aucun slogan, écusson, insigne ou autre qui causent préjudice à la FMQ.

Sur la question du port des écussons (patches), la Fédération motocycliste du Québec ne reconnaît que l'utilisation et le port des écussons (patches) à l'effigie d'Associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, dont le diamètre ne dépasse pas quatre (4) pouces. [Décision prise lors de la réunion du Conseil d'administration de la FMQ tenue à St-Hyacinthe le 8 avril 1994]

Les membres d'Associations qui, pour une raison ou une autre, portant ou arborant de façon privée ou publique un ou des écussons (patches) d'un diamètre supérieur à quatre (4) pouces à l'effigie d'associations motocyclistes, membres de la Fédération motocycliste du Québec, le font ainsi à leurs propres risques, sous leur propre et entière responsabilité.

En conséquence, la Fédération motocycliste du Québec et toutes ses composantes se dégagent de toute responsabilité, qu'elle soit de nature civile, délictuelle ou autre, quant aux conséquences pouvant résulter de la possession, de l'utilisation ou du port d'écussons (patches) qui ne répondent pas aux critères susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

LA FMQ ET/OU VOTRE ASSOCIATION SE RESERVENT LE DROIT :

- De refuser toute demande d'adhésion/réadhésion ou renouvellement.
- D'expulser tout membre d'Association qui ne se conforme pas au code de déontologie FMQ.

PRINCIPAUX SERVICES OFFERTS PAR LA FÉDÉRATION

1. Représentation auprès de divers organismes et instances gouvernementales;
2. Abonnement au Motocycliste;
3. Prévention-Sécurité:
 - clinique de réadaptation
 - cours de perfectionnement (Moto-Pro FMQ);
4. Régime d'assurance-moto très avantageux;
5. Possibilité de participer aux activités de l'Association, de la Région ou de la Fédération;
6. Rencontres avec des adeptes du motocyclisme;
7. Diverses ententes de produits et services aux membres d'Associations.

LA COTISATION N'EST PAS REMBOURSABLE

PROCÉDURE DE RENOUELEMENT

Une participation minimale aux activités peut être exigée pour pouvoir renouveler votre carte de membre au sein de votre association affiliée. Informez-vous auprès de votre Association.

TRANSFERT D'ASSOCIATION

Si vous désirez changer d'Association affiliée, vous devez apporter ce formulaire (avec les correctifs s'il y a lieu) à l'Association de votre choix. L'Association avisera la Fédération motocycliste du Québec de ces changements et elle vous remettra une nouvelle carte de membre émise par la FMQ.